



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 13 décembre 2023, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 septembre 2023 (reçu par e-mail)**
3. **Election d'un membre à la commission du développement durable**
4. **Intervention de la Cogest sur le rapport Evalure du TLH**
5. **Rapport du Conseil municipal au Conseil général suite au postulat « Commission scolaire »**
6. **Budget 2024 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2024
7. **Divers**

Sabine REY
Présidente du Conseil général

Sabine REY

Bonsoir, il est 18h01, nous pouvons donc commencer. Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue dans la Grande Salle de l'Hôtel de Ville pour le troisième et dernier plénum ordinaire de cette année 2023, avec une attention particulière pour Mme Marie BUTTET et M. Carmelo IAIA, qui remplacent Mme Martine CALOZ et M. Charly SCHWARZ, démissionnaires. Je salue aussi le public et la presse. Je rappelle à ces derniers qu'ils ne peuvent en aucun cas prendre la parole au cours de la séance plénière. Je profite également de l'occasion pour dire au revoir à notre secrétaire communal, M. Jérôme CRETOL, qui participe ce soir à son ultime plénum. Il n'est pas notre doyen de fonction, mais c'est un vétéran dans cette salle : il capitalise à lui tout seul le plus grand nombre de séances plénières, une bonne nonantaine en 28 ans d'activité, si mon estimation est correcte. C'est dire s'il maîtrise parfaitement notre règlement, s'il connaît par cœur la partition qui est jouée à chaque plénum et s'il sait notre

propension à traiter des mêmes sujets. Alors, cher Jérôme, permets-moi de te remercier sincèrement pour l'engagement sans faille dont tu as fait preuve envers nous. Je te souhaite le meilleur pour cette nouvelle page qui s'ouvre à toi et qu'il te reste à écrire. Nous pouvons l'applaudir (*Applaudissements*). Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous invite à désactiver vos téléphones et à observer le silence durant les débats. Conformément à l'article 3 de notre règlement, le plénum a été valablement convoqué par notre secrétaire, M. Tony SABINO, qui vous a adressé une convocation datée du 28 novembre 2023, avec indication de l'ordre du jour :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 septembre 2023
3. Election d'un membre à la commission du développement durable
4. Intervention de la Cogest sur le rapport Evalure du TLH
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil général suite au postulat « Commission scolaire »
6. Budget 2024 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
7. Divers

Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques de votre part ?

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Sabine REY

Puisque tel n'est pas le cas, je passe sans tarder la parole à notre secrétaire pour procéder à l'appel des conseillers généraux.

Tony SABINO

Bonsoir. (*Il procède à l'appel des conseillers généraux*).

Sabine REY

Merci, nous sommes 49... pardon, nous sommes 47. Je demande aux scrutateurs de bien vouloir annoncer au bureau les arrivées ou les départs éventuels de conseillers généraux en cours de séance, de manière à pouvoir tenir un décompte précis des voix lors des votes.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023 (REÇU PAR E-MAIL)

Sabine REY

Nous pouvons passer au point 2, l'approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 27 septembre 2023, qui vous a été envoyé par mail. Ce P.V. appelle-t-il des commentaires de votre part ? Puisque tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la rédaction de ce procès-verbal ainsi que notre secrétaire, M. Tony SABINO, pour la relecture attentive de ce document.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sabine REY

Nous pouvons passer au point suivant, l'élection d'un membre à la commission du développement durable, en remplacement de Mme Martine CALOZ. Mesdames et Messieurs les chefs de groupes, j'attends vos propositions. M. REY

Joël REY

... (Le micro est éteint).

Sabine REY

Joël, on doit parler avec le micro, sinon ça ne marche pas l'enregistrement.

Joël REY

(Il allume et teste le micro) ...voilà pourquoi on n'aime pas passer en premier. Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Tout d'abord, je souhaite – comme l'a fait Sabine – la bienvenue dans notre groupe à Marie BUTTET qui rejoint nos rangs. Comme vous le savez probablement Martine CALOZ a déménagé sur Chippis et donc a laissé sa place au sein du groupe du Conseil général. Je souhaite aussi évidemment la bienvenue à mon copain Carmelo IAIA puisqu'on ne va pas saluer et féliciter que les gens de notre parti. Le groupe le Centre vous propose pour le poste à la commission du développement durable Emmanuel ZUFFEREY qui s'excuse, il a un petit peu de retard. Emmanuel ZUFFEREY, dit Manu. Vous connaissez peut-être son papa, Jean-Pierre ZUFFEREY, qui officie depuis 7 ans comme juge de commune à Sierre. Manu est papa de trois enfants et il a la particularité d'être un ancien garde du Pape. Il officie actuellement comme agent de détention travaillant dans l'agriculture. C'est un homme engagé puisque ça fait 8 ans qu'il siège au comité de la société de développement de Muraz. Il aura à cœur de s'engager pour cette dernière année de la législature dans cette commission.

Le groupe le Centre vous propose donc Emmanuel ZUFFEREY... *(Arrivée d'une conseillère générale)* ... je pensais que c'était lui qui allait rentrer ça aurait été bien, mais non, on salue Lidia. Donc le groupe le Centre vous propose Emmanuel ZUFFEREY.

Sabine REY

Merci M. REY. Y a-t-il d'autres propositions ? *(On annonce l'arrivée de deux conseillers généraux)*. Merci. Y a-t-il d'autres propositions dans la salle ? Puisque tel n'est pas le cas et comme le prévoit le règlement du Conseil général lorsque le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, **M. Emmanuel ZUFFEREY est élu tacitement à la commission du développement durable** et je l'en félicite.

4. INTERVENTION DE LA COGEST SUR LE RAPPORT EVALURE DU TLH

Sabine REY

Sans autre forme de procédure, je passe maintenant la parole à la commission de gestion qui souhaite s'exprimer sur le rapport intitulé « Le Théâtre les Halles, analyse de la situation et identification des pistes d'amélioration » établi en août 2023 par Mme Anne-Catherine DE PERROT, œuvrant pour le compte du centre d'évaluation culturelle Evalure. Mme BÜRCHER.

Fanny BÜRCHER

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Présidente du Conseil général, chères et chers collègues. Au nom de la Cogest je voudrais revenir sur l'audit des Halles. En septembre dernier, le Conseil général a été convié à la présentation du rapport par Mme Anne-Catherine DE PERROT, lors de laquelle les membres présents de la Cogest ont eu le sentiment que ce rapport était un brin accusateur envers eux. Il laisse sous-entendre que la Cogest ne connaît rien en art. Notre commission est composée non seulement de personnes ayant un attrait pour les chiffres, mais également pour la culture. Nous avons constaté que Mme DE PERROT a comparé notre théâtre avec celui du Crochetan ou encore celui de Vidy ; ces comparaisons sont incompréhensibles. Le TLH n'est nullement comparable avec ces 2 établissements qui accueillent autant des concerts que des artistes bien connus de la scène suisse romande. Ce ne sont donc pas que des théâtres de création mais aussi des théâtres d'accueil. La commission de gestion s'interroge aussi sur le choix des personnes interviewées. Ces personnes sont toutes issues du milieu artistique. Nous aurions voulu avoir des Sierroises et Sierrois lambda pour une meilleure représentativité de la population. Selon Mme DE PERROT, la fréquentation du TLH est de 66 %. Ce chiffre englobe toutes les entrées confondues entre les spectacles de création, les associations sierroises ou encore les spectacles des écoles. Il aurait été judicieux que les chiffres utilisés pour les calculs soient également détaillés dans le rapport, au lieu de seulement inscrire des résultats tombés du ciel. Ceci aurait permis d'avoir des informations intéressantes, comme le pourcentage des entrées selon le domaine d'activité ainsi que la jauge des différents spectacles. Nous avons le sentiment que le rapport de cet audit est dans la défense permanente du TLH vis à vis son fonctionnement, sa gestion et de sa raison d'être. Il se veut également répétitif dans le but de justifier les besoins du théâtre. Son objectivité est discutable. Faute de répondre à toutes les questions soulevées, ce rapport d'audit décrit en revanche parfaitement le but d'un théâtre de création. C'est tout de même cher payé pour de l'introduction. Le TLH a 2 casquettes : celle d'un théâtre de création et celle de l'accueil des écoles

ou des sociétés locales, ce qui apporte une richesse supplémentaire à ce lieu. Toutefois la communication pourrait être améliorée car le but de ce théâtre n'est pas assez connu des citoyens. La Cogest n'est pas réellement satisfaite de cet audit et déplore le manque de réponses apportées par ce dernier. Toutefois, nous tenons à relever les efforts de la communication effectuée par le TLH ces derniers mois, entre autres la présentation de leur programme au Conseil général. En guise de conclusion, ce théâtre est un magnifique bijou, mais l'écrin n'est pas encore complètement ouvert. Merci pour votre écoute.

Sabine REY

Merci Mme BÜRCHER. Je vous remercie pour votre intervention. Y a-t-il d'autres élus du législatif qui souhaitent prendre la parole ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Je ne souhaite pas accaparer la parole, mais il me semblait nécessaire quand même de donner notre point de vue. Notre groupe tient à remercier Mme DE PERROT pour son travail - un rapport et non un audit - ses recherches approfondies, resituant le contexte et répondant parfaitement, en détail, aux multiples interrogations. Pourquoi n'a-t-il d'ailleurs pas été publié sur le site de la Commune comme d'autres réponses de postulats ? La réaction de ce jour surprend mais reste entendue, ce d'autant plus que notre Théâtre se porte bien, tout comme les institutions similaires. Si le rapport n'a apparemment pu apporter totale satisfaction dans ses réponses, il n'en demeure pas moins qu'il répond au cahier des charges donné et aux interrogations des postulants, qui ont, au demeurant, pu s'exprimer, dialoguer avec Mme DE PERROT. Des pistes ont été proposées, à étudier et mettre en pratique de sorte que revenir actuellement ou à très court terme sur la décision prise en 2019 par la Municipalité sur l'affectation de ce théâtre resterait prématurée. En outre, Mme DE PERROT confirme les explications déjà apportées par Mme PRALONG : cette institution n'est pas faite pour générer des bénéfices comme bien d'autres propres à chaque ville (piscine, patinoire, bibliothèque), des institutions nécessaires pour le bien-être de notre population, également pour son aspect culturel, ceci sans compter l'aura et la reconnaissance dans les milieux artistiques même si les retombées financières semblent plus difficilement chiffrables... D'autre part, plusieurs d'entre nous ont déjà pu profiter des offres multiples du TLH, restant conscients que la programmation a parfois pu déplaire ou toucher un public plus restreint mais bien souvent, les représentations ont aussi affiché complet, touchant un public conquis. C'est un loisir abordable comme toute activité sportive ou culturelle. Ce théâtre a, hors de cette assemblée, le mérite de divertir, nourrir l'esprit tout en étant local et faisant la part belle à nos sociétés et même les entreprises régionales. Prenons donc la peine de nous y intéresser avec un peu plus d'engagement.

Sabine REY

Merci Madame CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? M. REY.

Joël REY

(On entend le bruit d'un ordinateur qui s'allume, rires). J'apparais ! C'est un peu les shows à l'américaine ici, on arrive... Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Le TLH. Voilà un sujet qui revient de législature en législature telle une ritournelle qui ne s'achève jamais. Historiquement, depuis que le TLH est devenu un lieu culturel sierrois, il ne s'est pas passé une seule législature sans que ce sujet ne soit abordé lors d'un plénum. C'est pour cela que notre groupe était largement favorable à l'audit proposé dernièrement par la commission de gestion. Quand je m'étais exprimé, j'avais évoqué le doute que cette institution culturelle suscitait au niveau de nos élus et de la population sierroise. L'audit a rendu son verdict. Peut-être que certains d'entre vous ressentent une frustration à la lecture des conclusions de ce dernier. Néanmoins, celui-ci a eu le mérite de rassurer sur le plan financier et de certifier que son fonctionnement est opérationnel. En cela, celui-ci aura accompli sa mission. Le point de friction qui demeure - et à mon avis demeura encore pour les prochaines législatures - reste le choix stratégique d'orienter ce lieu culturel comme étant un théâtre de création. En cela, le législatif n'a pas la possibilité d'orienter ce choix. A part en amendant ce poste, mais cela entraînerait des conséquences très néfastes sur l'image de la Ville. L'image de la Ville justement, voici une mission que nous, les élus sierrois, devons porter. Cette image a été parfois écorchée durant ces dernières années avec la perte de la BD, du Feu au lac et du Sismic. Il est important pour nous, en tant qu'élus, de démontrer l'image d'une

Ville qui va de l'avant derrière des projets qui, somme toute, fédèrent une partie, même restreinte, de la population sierroise. Il y a autant de formes de cultures différentes que de sports différents. En cela, certains seront plus sensibles à l'une ou l'autre de ces formes. Mais n'oublions pas que le TLH remplit aussi pleinement son rôle pour nos sociétés locales et pour les écoliers sierrois qui ont la chance de bénéficier régulièrement de spectacles de qualité dans ce lieu. Le TLH doit peut-être mieux se vendre et essayer au travers de différentes campagnes marketing d'élargir son panel de spectateurs. En cela, la présentation qui nous a été faite dernièrement va tout à fait dans ce sens. Vivre ensemble, c'est avant tout apprendre à se connaître. Alors ayons la curiosité d'aller vers ce lieu qui ne demande qu'à nous surprendre. Pour terminer, je dirais que l'intervention entendue tout à l'heure de la Cogest affirmait que nous avons un joyau mais que l'écrin ne s'est encore pas ouvert. Laissons le temps de faire briller ce diamant et nous pourrons d'ici quelques années y revenir si la lumière n'est, à nos yeux, pas autant étincelante qu'espérée.

Sabine REY

Merci M. REY. Y a-t-il d'autres interventions ? (*On annonce l'arrivée d'un conseiller général*). Merci M. EGGS. Apparemment, il n'y a plus d'intervention.

5. RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL GENERAL SUITE AU POSTULAT « COMMISSION SCOLAIRE »

Sabine REY

Je vous propose de passer au point suivant. Je passe maintenant la parole aux signataires du postulat « commission scolaire » qui a été accepté par cette assemblée en décembre 2022. Ils souhaitent s'exprimer quant aux conclusions prises par la Municipalité dans sa réponse au postulat de novembre 2023. Je passe la parole à Mme MOULIN.

Daria MOULIN

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Présidente du Conseil général, chères et chers collègues. Le postulat issu des travaux de la commission *ad hoc* commission scolaire, demande que le terrain soit préparé pour la prochaine législature, afin que les parents d'élèves et les enseignants soient représentés via les associations des différentes parties. Nous sommes très contents et remercions le Conseil municipal d'accepter la mise en place d'une nouvelle composition de la commission scolaire. Cependant, la prochaine législature débutant après le début de la prochaine rentrée scolaire, nous pensons qu'il serait plus logique d'envisager que ces mesures soient prises pour la rentrée scolaire 2024/25. Notamment par la mise en lien des parties concernées, afin d'élaborer le concept de commission élargie. Il nous semble qu'un changement de législatif ne devrait pas grandement modifier le fond de la commission scolaire, ni même la forme. La condition posée par le Conseil étant qu'une association de parents d'élèves soit formée est déjà respectée, puisqu'une telle association a vu le jour tout récemment. Et l'annonce officielle sera validée par Mme MASSY tout à l'heure. Nous proposons donc que le Conseil municipal envisage de préparer un projet de commission élargie opérationnelle dès la prochaine rentrée scolaire. Dans le cas où cette demande ne devrait pas aboutir, nous demanderons le vote du Conseil général. Merci pour votre attention.

Sabine REY

Merci Mme MOULIN. Y a-t-il d'autres interventions au sein du législatif ? Ce n'est pas le cas. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente. Le micro fonctionne... Je vous salue toutes et tous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs les représentants du public. A mon tour et en préambule de dire bonjour et de souhaiter la bienvenue à Mme BUTTET et bienvenue également à M. IAIA. M. IAIA qui a commencé en même temps que moi au Conseil général, c'était il y a déjà quelques années de cela. Félicitations également à M. ZUFFEREY pour son élection à la commission du développement durable. J'ai entendu les propos de Mme MOULIN. J'avoue avoir de la peine finalement à comprendre la finalité de votre intervention. Le postulat, tel que vous l'avez déposé, invitait la Municipalité à réfléchir à la constitution de la future commission de l'exécutif en lien avec les affaires scolaires qui s'appelle la commission scolaire. On a répondu qu'on était prêts, autant la direction des écoles que l'exécutif à revoir la composition de cette commission scolaire et comme vous écriviez dans votre question,

c'était dans le but, pas du prochain législatif, mais de la prochaine législature. A la prochaine législature, il y aura des gens ici autour de la table qu'on ne connaît pas et donc l'exécutif à futur s'organisera selon les décisions qui seront prises. Mais je crois que vous avez lu comme moi qu'il y a la volonté finalement d'accueillir et d'intégrer les acteurs qui gravitent autour des écoles sierroises et nous n'en faisons pas – et je n'en fais pas non plus – un jeu de pouvoir là-dedans. Alors maintenant si vous voulez faire voter pour que l'exécutif modifie lors de cette législature la composition actuelle de la commission scolaire, vous entendrez après moi peut-être que quand même c'est une évolution par rapport à la question que vous aviez posée dans votre postulat. Donc je suis un tout petit peu étonné, mais j'aimerais bien, Mme MOULIN, que vous compreniez que la volonté de l'exécutif et de la direction des écoles c'est de permettre aux enfants de la ville de Sierre d'être scolarisés dans les meilleures conditions. Si pour ce faire il faut que nous améliorions les espaces de dialogue, avec autant les parents d'élèves, les délégations des enseignants et qu'on formalise cela, nous le ferons. En fait c'est un travail qui est fait au quotidien par la direction des écoles et par notre représentante à l'exécutif. Donc, à nouveau, j'essaie de ne pas y voir un conflit ou une tension entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, mais comprenez que la réponse qu'on vous a fournie il y a quelques semaines de cela répondait simplement et finalement répondait avec beaucoup d'ouverture à la question que vous nous avez posée. Là vous ouvrez une nouvelle question de nous demander pour la rentrée scolaire prochaine de modifier la composition de l'actuelle commission scolaire. On veut bien y réfléchir si ça vous rassure... Mais à nouveau, en soi, ce n'est pas la panacée. Je crois avoir déjà eu l'occasion de vous dire qu'il y a quelques législatures de cela, j'étais dans cette commission scolaire qui était un forum qui intégrait autant les représentants religieux, les différentes communautés, ce n'était pas non plus hyperfonctionnel, ça n'a pas forcément marché. Donc en fait une commission est toujours évolutive, elle répond aux besoins d'un moment donné et on essaye de trouver la bonne façon d'intégrer les gens. Et, vous l'avez vu avec les analyses que vous avez faites, les attributions d'une commission scolaire ne sont plus les mêmes en 2023 qu'elles étaient il y a simplement 10 ou 15 ans, avec finalement une gestion d'une école de proximité, une gestion des bâtiments... toutes les approches et toutes les questions d'ordre pédagogique sont maintenant du ressort du Canton. Donc tout ça me fait dire que j'espère que vous comprenez que la finalité – je pense que vous avez la même – c'est de faire en sorte que les enfants scolarisés en ville de Sierre aient les meilleures conditions d'enseignement possibles. Après on est prêts à réfléchir et discuter de tout ça avec vous. Voilà ma réponse. Je ne sais pas si Madame la Présidente de la commission scolaire aimerait aussi émettre son point de vue. Si c'est le cas, c'est volontiers que je lui passe un des deux micros qui fonctionnent que nous avons à notre table.

Laetitia MASSY

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, loin de moi l'idée de parler très longtemps. Simplement Mme MOULIN a abordé l'idée de l'association des parents et il est vrai que j'ai reçu cette semaine la lettre officielle annonçant la création d'une nouvelle association de parents. C'est une bonne chose, on attendait depuis longtemps d'avoir un organisme qui puisse être un partenaire. Donc on a reçu le courrier annonçant la création officielle avec deux co-présidents. Les informations viendront de leur part, je pense, pour se présenter et annoncer qu'ils recherchent de nouveaux membres. Mais ce qui est certain, c'est que durant cette année 2024, nous allons – la commission scolaire actuelle et la direction des écoles – rencontrer cette nouvelle association de parents pour voir comment ça va fonctionner, de quelle manière on peut être à leur écoute ou aussi répondre à leurs interrogations et puis je pense que c'est cette année 2024 qui permettra de revoir la nouvelle commission scolaire à la lumière de leurs préoccupations pour – peut-être pas la rentrée scolaire, mais la nouvelle législature - avec le ou la nouvelle présidente de la commission scolaire et de l'exécutif. Voilà juste la précision que je voulais apporter. Merci.

Sabine REY

Merci Mme MASSY. Je repasse la parole à Mme MOULIN.

Daria MOULIN

Alors je ne refais pas la salutation à tout le monde... Merci pour la réponse. Etant donné qu'il est prévu que contact soit pris déjà dans les semaines à venir avec l'association de parents, je pense que c'est la chose importante et dans notre commission... notre groupe d'auteurs du postulat, on voulait provoquer ça ; donc dans de telles conditions, je ne demanderai pas le vote.

Sabine REY
Merci Mme MOULIN.

6. BUDGET 2024 DE LA COMMUNE DE SIERRE

Sabine REY

Nous en arrivons au point 6 de l'ordre du jour, le budget 2024 de la Ville de Sierre. Le budget a été traité par la commission de gestion. Je remercie sa présidente, Mme Natacha BONVIN, ainsi que ses membres, pour leur engagement et la qualité de leur travail.

a. Rapport de la commission de gestion

Sabine REY

Je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion. Comme le permet l'article 21 chiffre 7 du RCG, seules les conclusions du rapport seront lues, sauf décision contraire du Conseil général. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Puisque tel n'est pas le cas, j'invite M. ROBYR à lire les conclusions au pupitre.

Fabien ROBYR

Merci. Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. La Cogest a analysé le budget 2024 sur la base des documents fournis. Elle a complété son étude par la rencontre et l'envoi de questions à certains et certaines chefs et cheffes de service. Son travail s'est conclu par un entretien avec M. Pierre BERTHOD, président de la Ville. Les membres de la Cogest tiennent à remercier chaleureusement toutes et tous leurs interlocuteurs et interlocutrices pour leur disponibilité. À la lecture du budget 2024, et à l'instar des conclusions de ses rapports précédents, la Cogest reste préoccupée par la situation financière de la Ville et le manque de perspectives d'amélioration. La Cogest constate que le résultat financier de la Commune dépend largement d'éléments extérieurs à sa maîtrise, que sont par exemple les dispositions légales cantonales, l'augmentation des charges de prévoyance sociale face à une population vieillissante, ainsi que les charges de centralité. De même, les revenus que la Commune tire des installations de production dépendent des marchés de l'électricité, plus volatiles que jamais. Ces placements, peu diversifiés, représentent donc un risque non négligeable pour la Commune. La Cogest recommande donc au Conseil municipal de chercher d'autres pistes de financement potentielles afin de diversifier son portefeuille et d'être plus résiliente face aux incertitudes de ces marchés. Arrivée au terme de son analyse, la Cogest recommande au Conseil général d'entrer en matière, d'accepter le budget 2024 tel que présenté et d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique. Je vous remercie pour votre attention.

Sabine REY

Merci M. ROBYR. A ce stade, la Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers Madame la Présidente, comme ça je fais un petit préambule général, avant qu'on arrive à la lecture de détail du budget. Ça me permet aussi de remercier la commission de gestion, tous ses membres via sa présidence pour le temps de travail que vous avez consacré à l'analyse de ce budget 2024. Je lis après vous et après les conclusions de la Cogest que, à l'instar de la Municipalité, met en exergue les éléments extérieurs à la maîtrise communale, par exemple les dispositions cantonales, mais aussi l'augmentation des charges de prestations en lien avec la santé et le social. La commission de gestion relève également les charges inhérentes à notre condition de ville-centre. Alors si sur les premiers éléments – dispositions cantonales, législation supérieure, etc. – on n'a pas de marge de manœuvre, en ce qui concerne les charges de centralité à nouveau vous dire qu'on travaille depuis de nombreuses années, J'ai écrit auprès du Conseil d'Etat - on pourrait écrire avec ou en dialogue - mais ce n'est pas évident de convaincre le Conseil d'Etat que les Villes valaisannes assument des charges pour, finalement, des bassins de population supérieurs à leur territoire purement municipal. Surtout, je dirais que c'est avec nos communes voisines que nous devons trouver des solutions, coup par coup. De manière générale, ce travail se poursuit et se poursuivra. Je trouve intéressant de vous partager quelques chiffres puisque nous avons demandé au service culture, sports et intégration de mettre à jour la

provenance des publics. Alors juste pour exemple, la bibliothèque municipale de Sierre : 23 % de ses usagers proviennent de la Noble-Contrée et 6 % de la commune de Crans-Montana. Pour la piscine de Guillamo, c'est 13 % de Crans-Montana et 12 % de la Noble-Contrée. Et, par exemple pour la patinoire de Graben, au sein des mouvements juniors, etc. 14 % des usagers viennent de la commune de Crans-Montana et 11 % de la Noble-Contrée. Si je ne cite que ces deux communes, c'est qu'elles ont le pourcentage le plus élevé d'usagers qui utilisent et profitent de nos infrastructures. Donc avec mes collègues présidents de ces Communes, eh bien, c'est un dialogue que j'entends mener, un dialogue sur lequel je peux me baser avec des chiffres relativement concrets et, vous le savez tous, nous avons l'espérance des participations des Communes du district de Sierre dans le projet de future patinoire. Donc c'est un travail que nous continuons, qui n'est pas évident parce qu'il n'y a pas de base légale qui oblige, c'est plutôt de force de persuasion et de conviction dont on doit faire preuve auprès de nos voisins et démontrer que finalement c'est un territoire, indépendamment des frontières communales, qui a des intérêts communs et que ces intérêts communs doivent aussi se traduire par une participation dans nos infrastructures. Pour ce qui est des revenus que la Commune tire des installations de production électrique, alors effectivement, la commission de gestion le dit, ils dépendent du marché de l'électricité. Et vous nous recommandez de trouver d'autres pistes de financement potentielles, afin de diversifier notre portefeuille, d'être plus résilients – je vous cite – face aux incertitudes du marché. Eh bien, c'est effectivement les objectifs que nous avons fixés et notamment par la création et la dotation qui vous est proposée au fonds Energie et climat qui doit, entre autres, permettre l'acquisition d'énergie renouvelable propre et qui offre également d'un point de vue financier, je dirais une ceinture de sécurité budgétaire supplémentaire face aux fluctuations du marché et aux hypothétiques écarts entre les prévisions budgétaires et la réalité comptable. Et puis, pour terminer ce préambule et de manière plus générale, je constate, après d'autres, que les communes valaisannes, et d'autant plus les villes, assument des prestations et des investissements conséquents à l'intention de leurs populations, mais – comme je viens de le dire – à l'intention de bassins de population plus vastes que leur pure commune. Alors il faut constater que la Ville de Sierre prévoit une marge d'autofinancement de plus de 9 millions. En l'occurrence ces prévisions sont supérieures – en tout cas pour l'année 2024 – aux deux villes les plus comparables à la nôtre à savoir celles de Monthey et de Martigny. Et vous avez, comme moi, constaté que toutes les Villes valaisannes prévoyaient, après amortissements comptables, des résultats négatifs. Je pense que toutes nos Villes font face à des investissements importants, mais je crois que dans nos fonctions nous devons aussi conscientiser les élus cantonaux de l'importance des politiques de proximité que nous menons au niveau local et des coûts inhérents à ces prestations. Ceci étant, je peux vous assurer qu'avec l'exécutif, nous continuons notre travail afin d'accroître l'attractivité de notre commune et, y découlant, d'augmenter les recettes fiscales parce que c'est bien là l'élément essentiel et primordial pour une Commune, de générer des recettes et d'augmenter la force contributive et donc les recettes fiscales. Et c'est ce travail que nous devons mener, ce travail d'accroissement de l'attractivité. Voilà pour le préambule, Madame la Présidente.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Sabine REY

Nous pouvons maintenant passer au point 6b, l'entrée en matière. La parole est maintenant à vous, chers collègues. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors je dirais déjà à titre préliminaire que les explications données par M. BERTHOD ont répondu à quelques-unes de nos interrogations, voilà. Le printemps sierrois n'aura duré que le temps d'une rose. Au jeu de l'échelle, les dés nous ramènent à notre « très chère » réalité avec cette impression parfois d'être un peu « dernier de classe » bien pas trop solitaires cette année. Reprendre inlassablement la douce rengaine "une situation préoccupante", désormais un classique, ne semble servir à rien. Les charges liées au social, à la santé explosent - proches du million - comme ailleurs ! Des chiffres imposés qui concernent pourtant bien nos citoyens et notre population vieillissante... Nous saluons au passage les démarches du CMS pour canaliser ces

frais, mieux prévoir l'avenir. Nos députés ne pourraient-ils, là également, parvenir à déplacer le curseur au cantonal ? Réagir en souhaitant faire fondre ce déficit par petites touches/amendements n'est pas la panacée, des économies de bout de chandelles alors que figurent dans la liste des rubriques amendables, des postes à bien plus d'un million, voire même deux millions, peut-être utiles d'ailleurs. Par contre – et je crois que M. BERTHOD a apporté une réponse – nous nous demandons si la Municipalité pouvait nous informer sur les démarches entreprises ou en cours concernant ces fameuses charges de centralité ; on se demandait également si elles étaient réalistes, réponse nous a été donnée. Nous ne doutons pas que toutes les personnes chargées d'établir ce budget le font méticuleusement, année après année. Les sacrifices déjà consentis, sont-ils toutefois suffisants sur certains investissements. Les « projets routiers et aménagements urbains » décrits par la Municipalité comme relativement conséquents et détaillés dans le message nous semblent-ils tous prioritaires ? Oserait-on se demander s'ils sont véritablement nécessaires, tous, pour 2024 ? Leur planification l'a-t-elle été au bon moment ou simplement repoussée, imposant désormais les stigmates de l'inflation... Préoccupés, nous le sommes et attendons que la Municipalité présente des pistes et projets réalistes pour varier ses sources de revenus, sans être magicienne. Nos volatiles recettes d'aménagement de production, ne permettent clairement pas d'absorber nos déficits. Quant aux coûts de l'énergie et de l'eau augmentant inlassablement, comment encore mieux les canaliser ? Avant de conclure, une petite touche positive : nous saluons le soutien accordé cette année encore à la colonie et celui apporté à l'ASLEC au vu de ce qu'elles apportent à notre jeunesse. Cela étant, l'entrée en matière ne se discutera pas. Par contre, ce budget ne sera pas forcément accepté tel que présenté. Merci de votre attention.

Sabine REY

Merci Mme METRAL. D'autres interventions ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, chères et chers collègues. Permettez-moi tout d'abord de féliciter M. Eddy BENEY, qui siège – si mes informations sont bonnes - pour la première fois en tant que vice-président de la Ville ; je le félicite encore pour son élection. Bienvenue à Mme BUTTET et M. IAIA et félicitations à M. ZUFFEREY pour sa nomination à la commission de développement durable. Les charges du budget 2024 passent le cap des cent millions de francs. Ce ne serait évidemment pas un problème si les recettes suivaient la même progression. Or, c'est malheureusement loin d'être le cas. Le groupe PLR doit donc, une nouvelle fois, déplorer un budget déficitaire après deux années de relative embellie. En comparant le présent budget avec les comptes 2022, l'écart global défavorable, mentionné en page 6 du fascicule du budget 2024, s'élève à 1,4 million de francs, somme qui correspond - à quelques milliers de francs près - à la réduction de notre participation financière aux écoles de degré tertiaire, réduction sur laquelle il a été mis beaucoup d'espoir pour que nos finances retrouvent un certain équilibre. Encore raté, pourrait-on dire, si l'on en juge les 4,1 millions d'excédent de dépenses prévues pour l'an prochain. Toujours par rapport aux comptes effectifs de 2022, près de la moitié du déficit annoncé au budget 2024 correspondrait à une baisse des recettes d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Une nouvelle fois – et le président l'a fait tout à l'heure - nous devons constater que la structure de notre assiette fiscale contraint notre administration à vivre, encore une fois, au-dessus de ses moyens. Après ces constats généraux, permettez-moi de relever ici deux ou trois éléments qui ont fait l'objet de discussions au sein de notre groupe. Au niveau des charges de personnel, nous constatons que, depuis l'exercice 2022, les effectifs augmenteront de 9 équivalents plein temps, soit une évolution de plus 7,6 %. Sans doute la nécessité de chaque poste supplémentaire a-t-elle été analysée dans le détail. Toutefois, dans le contexte de déficits successifs que connaît notre collectivité, une telle progression est préoccupante. Le groupe PLR s'inquiète également de l'augmentation sensible des charges dévolues à la Police Régionale des Villes du Centre. Comme 2024 sera la 5^{ème} année de fonctionnement de cette nouvelle entité, nous nous sommes demandés s'il n'était pas lieu de procéder à une évaluation de cette fusion – donc 5 ans après - aussi bien en termes financiers que sur le plan des prestations offertes. Nous pourrions suggérer à la commission de gestion d'entreprendre ce travail et - pourquoi pas – de le faire en collaboration avec la commission de gestion de nos collègues sédunois. Enfin, le groupe PLR s'est demandé s'il était bien raisonnable, avec un tel déficit, de verser la totalité de la somme de 1,5 million de francs au fonds Energie et climat comme le propose le Conseil municipal. Le groupe PLR déposera un amendement à ce sujet que je défendrai tout à l'heure dans la discussion de détail.

En conclusion, le groupe PLR partage largement les préoccupations de la commission de gestion sur la situation financière de la Ville et sur son évolution. En suivant ses recommandations, il votera cependant l'entrée en matière. J'en profite pour remercier les membres de la commission de gestion, sa présidente Natacha BONVIN et son rapporteur Fabien ROBYR pour leur précieux travail. Merci.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. 100 millions de francs... Pour la première fois, le total des charges du budget de la commune de Sierre dépasse les 100 millions de francs. Pour la première fois également, le total des dettes dépassera les 100 millions de francs en 2024. Et finalement, il semblerait bien que ce soit le dernier budget avec une fortune nette au-dessus de 100 millions de francs. Les courbes se croisent, les charges augmentent, la dette augmente, la fortune diminue. Lorsque j'ai siégé pour la première fois au Conseil général, début 2017, la fortune nette était encore de 127 millions. Nous serons proche de 100 millions à la fin de cette législature. La fortune nette a donc fondu de 20 % en deux législatures. À l'époque, nous pouvions peut-être espérer que ce n'était qu'une période difficile à passer, qu'il fallait faire le gros dos et laisser passer l'orage. Rien n'indique cependant que la situation s'arrangera. Les quelques améliorations telles que la suppression de la contribution aux écoles de degré tertiaire ou la cantonalisation des APEA, sont des éléments ponctuels qui ne se reproduiront plus alors que l'augmentation des charges (EMS, CMS, curatelle, UAPE, aide sociale) va continuer au fil des années. Il est donc évident que la situation ne va pas se rétablir d'elle-même. Nous vivons sur la fortune passée de la Commune. Or, aucune perspective n'est proposée. Nous ne disons pas que c'est simple. La Cogest non plus, d'ailleurs, ne propose pas vraiment de solution. La plupart des comptes sont considérés comme liés, donc non amendables. Mais cela ne résout pas le problème, nous restons avec un déficit chronique. Nous n'allons pas pouvoir continuer comme cela. Il y a une petite consolation cette année : nous ne sommes plus seuls : Sion, Martigny, Monthey ont aussi des budgets déficitaires. Cela nous interroge : le législateur à tous les niveaux, souvent motivé par des intentions nobles, n'a-t-il pas imposé à nos Communes des dépenses infinançables sur le long terme ? Ces dépenses ne sont-elles pas finalement contre-productives ? Contrairement à M. BERTHOD, je pense que la question n'est pas seulement celle de la répartition des charges – il faut savoir que le budget du Canton est aussi en train de passer dans le rouge – mais aussi de celle de leur niveau, du niveau des dépenses. Outre ces dépenses imposées, je souhaite commenter deux postes. Le premier c'est la Police Régionale du Valais Central. On voit que les charges augmentent cette année de 11 % ; la seule explication donnée c'est l'inflation. À ma connaissance, il n'y a pas eu 11 % d'inflation cette année. Et cette hausse, elle arrive après une hausse de 7 % l'année passée. Et c'est exactement le genre d'évolution que nous craignons quand on crée une organisation semi-autonome qui n'est plus sous le contrôle d'une Commune, mais quand le contrôle est partagé, la responsabilité est partagée également. Maintenant nous n'avons rien d'autre à faire que payer les factures envoyées. Finalement, une remarque – toujours la même- au sujet des bus. Le budget prévoit encore une fois une baisse des ventes de billets et une hausse des charges due à l'ajout d'un bus. Il y a de moins en moins de passagers et de plus en plus de bus. Et il n'y a toujours aucun signe d'une analyse des décisions prises dans le passé, analyse promise à plusieurs reprises. Ceci étant dit, notre groupe accepte évidemment l'entrée en matière. Merci.

Sabine REY

Merci M. MELLY. D'autres interventions ? M. REY.

Joël REY

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Un nouveau budget d'un peu plus de 4 millions dans les chiffres rouges, cela entraîne naturellement une certaine frustration de la part de notre législatif sierrois. Toutefois, il faut aller au-delà de ce chiffre tiré au fond d'une colonne. Premièrement, notre marge d'autofinancement est bonne avec un *cashflow* de 9,2 millions et une volonté d'amortir comptablement des actifs. Deuxièmement, en comparaison avec d'autres Villes comme Martigny ou Monthey, où leur fortune s'élève respectivement à 44 millions et 54 millions, Sierre dispose d'un solide bas de laine avec une fortune avoisinant les 107 millions. On s'aperçoit en

effet – comme ça a été dit tout à l'heure - en lisant la presse ces derniers temps que ces 2 autres Villes comparables par leur taille et leur capacité financière à la nôtre, budgétisent aussi pour 2024 un déficit. Troisièmement, la zone de Daval est en pleine expansion et devrait à moyen terme dégager des recettes fiscales intéressantes. Quatrièmement, les charges concernant les écoles du degré tertiaire continueront à diminuer ces 2 prochaines années. Alors, malgré ces points positifs, pourquoi arrivons-nous à un tel déficit ? La volatilité de nos aménagements de revenus de productions fait qu'il est très difficile pour la Commune de tabler sur des montants précis. Le vieillissement de la population engendrera, à n'en point douter, des coûts toujours plus conséquents. La Ville n'a, à ce niveau-là, que très peu de marge de manœuvre. Il faut prioritairement rediscuter avec le Canton et les Communes environnantes de ces charges de centralité qui grèvent le budget des Villes. Une répartition adéquate doit être trouvée en partenariat avec l'Etat et les communes concernées. Nous ne voulons pas arriver, comme cela s'est fait à l'époque, à faire des tarifs différenciés entre les citoyens sierrois et ceux d'autres Communes pour les infrastructures sises sur notre cité. Cela avait créé jadis un mini psychodrame qu'il ne faut pas répéter. En revanche, cette répartition doit être juste et équitable pour tous. La question est de se demander si une RPT3 ne devrait pas être suggérée au parlement et au gouvernement cantonal afin que les rôles et missions de chacun soient à nouveau mieux définis au regard des nouvelles problématiques qui se posent actuellement. En conclusion, la Ville de Sierre doit continuer à mener une politique publique proactive et garder la maîtrise de ses dépenses, là où elle en a la possibilité. C'est avec une cité du soleil attractive, orientée vers des projets, comme par exemple la patinoire... mais j'imagine que ce sujet viendra ultérieurement durant 2024 pour en parler, mais c'est avec des projets – et ce genre de projet - que le soleil de Sierre continuera à briller sur son image et respectivement ses finances. Le groupe le Centre accepte l'entrée en matière du budget à l'unanimité.

Sabine REY

Merci M. REY. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Présidente du Conseil général, chères et chers collègues. En passant en dernier, effectivement, ce que j'avais écrit est une redite de ce qu'ont dit mes collègues précédemment. Le groupe Vert remercie donc la Cogest pour son travail et le rapport sur le budget 2024 de la Ville. Et, bien sûr, à la lecture de ce budget, nous constatons qu'il est déficitaire et qu'il a une large détérioration par rapport au budget 2023. Mais à la décharge de la Commune – c'est un peu une redite – le résultat financier dépend largement d'éléments extérieurs. Effectivement, ce qui nous a vraiment fait parler dans notre groupe c'est les charges sociales qui augmentent de manière exponentielle de CHF 800'000.–, celles de la police comme le mentionne ledit rapport et aussi les recettes issues des aménagements de production électriques qui diminuent de CHF 850'000.–. Et, comme mes prédécesseurs, nous demandons vraiment au Conseil de chercher des pistes et le groupe accepte l'entrée en matière. Cependant, lors de la discussion générale, nous allons revenir sur certains points de ce budget 2024. Merci.

Sabine REY

Merci Mme BETRISEY. Y a-t-il d'autres interventions du législatif ? Ce n'est pas le cas. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à ce stage ?

Pierre BERTHOD

Je peux donner quelques... comme j'ai pris quelques notes par rapport aux interventions des chefs de groupes qui sont des considérations générales qui ne reviendront pas forcément dans le cadre de la lecture de détail du budget, je vous donne quelques éléments qui me sont venus à l'esprit en entendant les chefs de groupes. Sur la planification des investissements, si c'est réaliste... on essaye toujours d'être réaliste, nos services ont toujours la volonté de planifier correctement les investissements. Après, vous le savez, ils sont aussi soumis finalement à des aléas ; quand on fait un projet, qu'on le met à l'enquête, est-ce qu'il sera réalisé l'année où il a été prévu, donc il y a toujours une marge de fluctuation et le taux de réalisation des investissements fluctue aussi en fonction des projets. Ceci étant, vous avez peut-être constaté, c'est que si on regarde par rapport aux dernières années, on est dans un montant global d'investissement qui est plus en adéquation avec les capacités financières réelles - et vous l'avez aussi relevé – je vous l'ai dit tout à l'heure, mais avec une marge d'autofinancement de 9.2 millions, eh bien, on

peut... majoritairement donc plus de 50 % sont financés par nos propres moyens. Les comparaisons avec les autres Communes sont maintenant assez intéressantes, avec le nouveau plan comptable harmonisé, c'est aussi intéressant de comparer les bilans. J'ai entendu je ne sais plus quel chef de groupe qui comparait finalement, eh bien, notre fortune, l'évolution de notre fortune, c'est des choses qui sont beaucoup plus aisées, je viens de le dire. Mais il faut bien comprendre que c'est assez bête et méchant je dirais... c'est-à-dire que si on prévoit des investissements qui sont supérieurs à la marge d'autofinancement et puis qu'on doit faire des amortissements, eh bien, il y a de fortes chances en fait qu'on fasse un déficit. Mais j'aimerais quand même rappeler, et vous le lisez bien maintenant avec le nouveau plan comptable, c'est qu'en fait on a quand même des charges financières qui sont inférieures aux revenus financiers, ce qui génère cette marge d'autofinancement ; en langage économique, ça s'appelle un *cash flow* – c'est un mauvais français *cash flow* – mais donc voilà... faut-il être pessimiste, optimiste ? A nouveau, je pense qu'il faut surtout être actif et – ce que j'ai tenté de dire en préambule - tenter d'améliorer l'attractivité de notre ville pour générer des recettes fiscales supplémentaires. Concernant l'augmentation des charges de la police, là aussi, vous avez un représentant du législatif communal qui participe aux assemblées de la PRVC, sur la proposition, je crois, du groupe PLR, c'est bien volontiers qu'il faudrait réunir peut-être, pourquoi pas d'ailleurs, les deux commissions de gestion, de Sierre et de Sion, pour baliser l'évolution des prestations, mais aussi des coûts inhérents. J'ai relu le message et c'est vrai qu'il est fait référence uniquement à l'inflation ; à préciser que cette inflation et le renchérissement... dans le budget 2024, nous devons prendre en compte pour la PRVC deux années de renchérissement qui n'avaient pas été budgétées et puis une précision a été donnée à l'assemblée générale de cette Police Régionale des Villes du Centre qu'il y a aussi une participation de l'entier de l'association à un déménagement du poste de police de Sion, proche de la gare, ce qui augmentera les coûts pour les deux membres de l'association que sont les Villes de Sierre et de Sion. Mais à vous dire que nos collègues et amis sédunois cofinancent aussi la location du poste de police qui, lui, appartient à la Ville de Sierre, celui qui se trouve ici à côté de l'Hôtel de Ville. Concernant les recettes des aménagements de production et leur budgétisation, nous avons eu une stratégie beaucoup plus conservative qu'en

2023 où nous avons réduit encore par rapport aux prévisions, eh bien, les espérances de recettes, d'où le différentiel entre nos deux budgets. Et puis je crois avoir dit les éléments essentiels, en tout cas, ceux qui me sont venus à l'esprit. C'est volontiers maintenant qu'on peut passer à la lecture de détail et qu'on répondra avec mes collègues aux différentes questions que vous aurez sur les postes budgétaires. Merci.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Avant d'entamer la lecture de détail, je vous propose de passer au vote et je demande aux scrutateurs de vous tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent l'entrée en matière lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Apparemment zéro. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Personne. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité** des membres présents.

c. Discussion générale

Sabine REY

Nous pouvons maintenant passer à la discussion de détail. Je vous invite à prendre le fascicule du budget que je vais découper en plusieurs sections ; je vous prie de commenter, de poser vos questions ou de proposer vos amendements chapitre par chapitre. Avant de commencer, je rappelle que conformément à l'art. 4 du règlement communal d'organisation, le Conseil général ne peut amender que des rubriques non liées supérieures à 50'000 francs. D'autre part, l'article 28 du règlement du Conseil général indique l'ordre dans lequel les diverses propositions d'amendement seront mises aux voix. De manière générale, les propositions des commissions, ou à défaut celles du Conseil municipal, ont priorité sur toute autre dans l'ordre du vote. Comme la Cogest n'a pas proposé d'amendement, cela signifie que nous allons opposer le texte du Conseil municipal à vos propositions. Concrètement, nous passerons au vote la version de la Commune et non vos amendements éventuels. Nous pouvons maintenant commencer avec le message du Conseil municipal au Conseil général, pages 3 à 10. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer aux aperçus du compte de résultats et investissements,

pages 11 à 16, y a-t-il des commentaires ? Non, ce n'est pas le cas. Nous pouvons attaquer les comptes de résultats détaillés, avec l'administration générale, pages 20 à 24. Y a-t-il des remarques ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. J'interviens au compte 0221.3153.01 « Licences, logiciels, programmation ». Ici, le groupe PLR a une question qui s'adresse autant à notre présidente du Conseil général qu'à la Municipalité. Nous avons soulevé la problématique de la transmission en ligne par le bureau des documents aux membres du Conseil général. Nous avons compris, si mes souvenirs sont exacts, qu'une solution informatique pouvait être envisagée par la Ville pour améliorer la situation. Où en est-on de ce projet ? Et est-ce que les frais liés à cette amélioration sont intégrés à ce compte ? Merci.

Sabine REY

Merci M. GERMANN pour cette question. Effectivement, les services informatiques nous avaient informés de la possibilité d'avoir une solution pour traiter la transmission des documents au sein du Conseil général. La mise en place devait prendre plusieurs mois, donc on ne parlait pas en termes de semaines. Maintenant, je pense que je vais passer la parole à la Municipalité si elle a plus d'informations sur cette question, sur les délais et les coûts.

Pierre BERTHOD

Alors je n'ai pas d'informations sur le délai exact ; par contre, sur la question financière, je pense que notre service informatique va plutôt proposer une solution propre, sans que ça génère des frais supplémentaires et pour que vous puissiez avoir des accès sécurisés et surtout transmettre les documents, de manière, là aussi, sécurisée. Donc ça n'a pas, en soi, un impact sur ce compte budgétaire. Et puis Joël DAVID travaille dessus, mais j'invite aussi peut-être, Madame la Présidente, à ce qu'en début 2024, on se mette autour de la table avec notre service informatique et puis qu'on trouve une solution efficiente et rapide.

Sabine REY

C'est noté, merci Monsieur le Président. D'autres remarques ? Nous en arrivons maintenant aux rubriques liées à l'ordre et sécurité publique, défense, pages 25 à 30. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. Formation, pages 31 à 37. Y a-t-il des commentaires ? Non plus. Nous en arrivons à la culture, sports et loisirs, église, pages 38 à 45. Y a-t-il des remarques ? Santé, pages 46 et 47. Avez-vous des commentaires ? Ce n'est pas le cas. Nous en arrivons à la prévoyance sociale, pages 48 à 50. Y a-t-il des interventions ? Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Oui, Mesdames et Messieurs, après discussion avec le groupe Vert, nous aimerions faire – ce qui peut paraître surprenant au vu de la lecture que nous avons fait avant du rapport de la Cogest – un amendement à la hausse pour le numéro 5440.3636.00 de l'ASLEC de CHF 20'000.–. Voici notre argumentation pour cet amendement à la hausse : le poste nommé a effectivement eu une augmentation de CHF 40'000.– par rapport au budget précédent de 2023 dans le but d'augmenter l'EPT de 20 % ainsi qu'un réajustement des salaires de CHF 20'000.–. Etant donné la charge de travail éducative et sociale, auprès des jeunes et aussi des moins jeunes et pour que le travail des collaborateurs et collaboratrices de l'ASLEC soit efficient, il faudrait une augmentation d'EPT de 80 %. En comparaison avec des villes plus petites, comme Fully et Conthey qui ont environ 9'000 habitants, ces deux communes ont le même nombre d'EPT que la commune de Sierre qui compte actuellement 18'000 habitants. Nous sommes vraiment conscients des difficultés financières de la Ville, c'est pourquoi nous coupons la poire en deux et demandons CHF 20'000.– pour voir un EPT à 40 % au lieu de 20 %. Et une réflexion que je me suis faite cet après-midi, concernant - mais ça je pense que le groupe de travail de l'ASLEC a déjà pensé - c'est vrai que l'ASLEC, c'est association sierroise de loisirs et culture qui a été créée il y a plus de 50 ans, mais j'ai l'impression que depuis quelques années, c'est non seulement loisirs et culture, mais aussi social. Peut-être qu'il faudrait une évolution du nom pour que toute la population comprenne que l'ASLEC ne fait pas seulement un travail de culture et de loisirs, mais aussi un énorme travail pour la Ville du point de vue social, en collaboration avec ce qui existe déjà comme le centre médico-social de Sierre. Merci.

Sabine REY

Merci Mme BETRISEY. Y a-t-il d'autres interventions du législatif en relation avec cette rubrique ?
Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Nous n'avons pas déposé l'amendement, mais nous y avons réfléchi. L'ASLEC reste au plus proche des jeunes Sierrois, de leur réalité mais pas uniquement. Dans sa présentation, Mme CORDONNIER a mis en avant l'importance de son implication sur le terrain. L'image de l'iceberg reste réaliste puisque grâce à l'investissement sans relâche de l'ASLEC des situations épineuses peuvent être désamorçées et des aides fournies. L'ASLEC n'est pas uniquement le lieu de divertissement pour nos enfants, c'est un précieux soutien à l'écoute de notre jeunesse, mais aussi des personnes qui gravitent autour. Une aide que la Municipalité se doit de ne pas négliger puisqu'elle contribue aussi à ce que Sierre soit agréable. Elle assume un rôle préventif, désamorçeur... Le Phare Ouest d'ailleurs reste une réalisation concrète, bien pensée et des plus utiles. Il a aussi été relevé que l'ASLEC remplit aussi le rôle social important auprès de familles totalement démunies sur le plan linguistique, notamment des personnes plus âgées également. Ceci a été rappelé, certains services à la population, comme l'aide sociale, sont submergés par les sollicitations et démarches à entreprendre, débordant allégrement sur l'ASLEC. Nous saluons et apprécions la hausse déjà accordée ; malheureusement elle est insuffisante et non adaptée à la réalité du terrain puisque l'ASLEC est en sous-effectif criant, comme l'a relevé Maryse BÉTRISEY. Touché par cette situation, notre groupe s'est néanmoins aussi questionné sur la nécessité de calculer les 80 % EPT suggérés en plus ... Mais aussi sur « Comment, mieux définir un périmètre d'activité de l'ASLEC et de la Ville, pour éviter de possibles doublons ». Peut-être faudra-t-il aussi, repenser, à plus ou moins court terme, le service à notre population, mieux le coordonner et donner les moyens suffisants pour assurer une mission sur le terrain. Cela étant, notre groupe restera favorable à l'amendement, parfaitement conscient également de l'insuffisance de ce montant, un pansement posé sur une hémorragie. L'avenir doit rapidement être repensé favorablement et efficacement, pour l'ASLEC notamment.

Sabine REY

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres interventions ? La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, la Municipalité... dans ma fonction en fait, moi je dois défendre le budget proposé par l'exécutif, mais – et d'autant plus que des représentants de l'ASLEC sont dans la salle – j'aimerais quand même dire que la Ville de Sierre et le Conseil communal sont extrêmement satisfaits des prestations de l'association sierroise de loisirs et culture, que nous soutenons. Et que si vous observez l'évolution comptable c'est une augmentation de 15 % : on est passé de CHF 430'000.– à CHF 497'000.– en deux exercices, donc on essaye de soutenir, mais notre job aussi c'est de faire des arbitrages entre les différentes demandes, les différentes personnes ou institutions qui sont subventionnées et nos propres services. Donc je suis – et je crois pouvoir parler au nom de mes collègues – on est vraiment content, on accompagne, nos services accompagnent aussi l'ASLEC dans ses projets et nous avons fait un effort financier dans le cadre du budget 2024. Maintenant, à nouveau, ce jeu d'équilibre toujours difficile vous propose simplement CHF 40'000.– d'augmentation, vous en proposez CHF 20'000.– de plus... on peut toujours augmenter finalement, c'est plus difficile des fois de dire non et nous, en fait, on a ce travail de tenter de vous proposer, eh bien, des équilibres budgétaires et des équilibres dans les subventions qu'on alloue aux différentes institutions qui, c'est vrai, participent à ce que notre ville soit qualitative et que le vivre ensemble se passe bien. Et puis je terminerai en disant, eh bien, ça me fait penser que les gens de l'ASLEC sont deux fois plus efficaces qu'à Fully. Voilà.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Avant de passer au vote, je résume les diverses propositions. La Municipalité propose pour l'ASLEC, compte 5440.3636.00 un budget de CHF 497'000.– et les Verts de CHF 517'000.– Je rappelle que nous votons la proposition de la Commune, car l'amendement à la hausse n'émane pas d'une commission. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent la proposition de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS.

Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Personne.
L'amendement qui a été proposé par les Verts a été accepté par ce plénum. Mme BETRISEY.

Maryse BETRISEY

Mais merci pour ce beau cadeau de Noël !

Sabine REY

Y a-t-il d'autres interventions en ce qui concerne la prévoyance sociale aux pages 48 à 50 ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons continuer avec les transports et télécommunications, pages 51 à 54. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous passons à la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, pages 55 à 58. Y a-t-il des remarques ?
M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Comme annoncé dans l'entrée en matière, le groupe PLR propose un amendement de moins CHF 500'000.– au compte 7690.3511.00 « Dotation fonds Energie et climat ». Le groupe PLR estime qu'avec un déficit budgétisé de 4,1 millions de francs, il n'est pas raisonnable de mettre 1,5 million dans ce fonds. Il propose donc de conserver pour le prochain exercice le même montant que nous avons mis au budget 2023, soit 1 million de francs. Je rappelle que le règlement du fonds, adopté par notre assemblée en juin dernier, laisse une grande latitude dans la détermination de la dotation annuelle du fonds. Le Conseil estime que la part « significative des recettes nettes issues des aménagements de production électrique » se situe à près de 20 %. Nous jugeons, de notre côté, qu'avec plus de 16% - c'est notre proposition - nous restons toujours dans une part significative, ce d'autant plus que le bénéfice net des aménagements électriques attendu en 2024 a été réduit par rapport au budget 2023. Avec une dotation de 1 million de francs, nous accordons, de notre point de vue, une somme déjà conséquente sans remettre nullement en cause les principes qui ont prévalu à la création de ce fonds, tout en allégeant de quelques centaines de milliers de francs les charges de notre prochain budget. Je vous remercie du soutien que vous voudrez bien apporter à cet amendement.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. Une autre intervention ? M. WIEDMER.

Vincent WIEDMER

Monsieur le Président, chers membres du Conseil municipal, chers collègues. Les Verts constatent amèrement que le fonds climat fait encore débat, malgré que son initiative - certes audacieuse - ait été largement saluée par les collectivités et la population. Les investissements réalisés grâce à ce fonds s'inscrivent dans une logique de durabilité, en adéquation avec la politique communale et la labellisation Cité de l'énergie Gold. Le groupe des Verts a confiance en son exécutif pour utiliser le montant prévu au budget intelligemment et consciencieusement. Il est persuadé que les revenus durables ou les économies qu'ils engendreront compenseront rapidement les coûts. Ils profiteront *in fine* à nos contribuables, notre ville et nos enfants. Le montant substantiel alloué à ce fonds est à la hauteur de l'enjeu que constitue l'urgence climatique. Il est à nos yeux la preuve d'une vision responsable de notre exécutif. Pour rappel, 2023 a encore été une année de tous les records et constitue l'année la plus chaude de l'histoire selon le service européen Copernicus. Le fonds est autrement porteur d'espoir d'un avenir viable dans notre commune et engage l'honneur de ses initiates et initiants. Il serait donc judicieux que celui-ci soit retenu comme véritable moteur de transition, plutôt qu'énigme effet d'annonce, comme nous en voyons bien assez souvent. Notre groupe refusera à l'unanimité l'amendement proposé.

Sabine REY

Merci M. WIEDMER. Y a-t-il d'autres interventions ? La Municipalité souhaite-t-elle... pardon, Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

A la création de ce fonds, il a été relevé que notre unique marge de manœuvre serait d'amender les montants affectés au dit fonds. Nous y sommes parfaitement conscients du déficit budgété, de l'état de nos finances, comme des soucis financiers de nos concitoyens et du pourcentage affecté pour 2024 au dit fonds. Une majorité de notre groupe accepte sans hésitation la somme portée au budget. Nous nous sommes positionnés favorablement à la création de ce fonds et

estimons qu'il doit rapidement être doté de moyens pour être efficace, ce d'autant plus que les recettes en question sont volatiles. La réalité nous pousse à prendre les devants pour l'étoffer et pouvoir ainsi, le moment venu avoir les moyens de réaliser les projets nécessaires, la thématique du climat restant elle aussi préoccupante et bien moins maîtrisable sans moyens. Gardons la tête froide et tenons compte des impératifs climatiques ; la nécessité absolue de soutenir ce fonds et toutes démarches en vue d'atténuer les conséquences climatiques, inquiétantes. Donnons-nous en les moyens. Nous souhaitons néanmoins obtenir des informations de la Municipalité sur les investissements qui sont désormais projetés, les projets déjà retenus, en vue ou est-ce encore flou ? Cela étant, une majorité de notre groupe soutiendra la position de la Municipalité et non l'amendement. Merci de votre attention.

Sabine REY

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Je passe maintenant la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci, je fais un petit préambule et je passerai ensuite volontiers la parole à mon collègue Marc-André BERCLAZ qui est en charge des énergies. Donc j'entends – et je peux comprendre – qu'il soit facile finalement de réduire de CHF 500'000.– l'attribution qu'on prévoit dans ce fonds. En soi, ce n'est pas finalement des charges parce qu'en fait on dote un fonds... alors à des fins définies, mais qui est une sorte de fonds propres, en fait, dans notre bilan. Donc ce n'est pas une attaque sur des charges de la Municipalité, c'est sur cette attribution des fonds que le groupe PLR souhaite réduire de CHF 500'000.– la dotation prévue en 2024. J'y vois, d'un point de vue financier, un intérêt de maintenir ce 1,5 million, Marc-André reviendra sur l'usage de ces fonds. L'intérêt financier, c'est aussi de nous prémunir, dans une sorte de stratégie budgétaire, d'hypothétiques différences entre les prévisions budgétaires – dont les recettes qu'on pourrait escompter des aménagements de production – et la réalité comptable qu'on aura l'année prochaine, sur l'année 2024. A nouveau, quand on a constitué le fonds, on a estimé un pourcentage des recettes et, oui, c'est soumis à discussion. Est-ce que c'est plutôt 25 % , 16 %, mais plus que le pourcentage, c'est finalement se rendre compte qu'on est dans une phase où il y a quand même un marché qui est très élevé et vous le voyez, on peut escompter des recettes très élevées. Et on ne veut surtout pas allouer l'entier de ces recettes au ménage courant, mais plutôt – vous avez suivi tout le processus – allouer ces montants véritablement aux articles que prévoit le fonds. Donc dans cette logique-là – et je passe la parole à Marc-André – mais nous soutenons en fait l'attribution de 1,5 million dans ce fonds Energie et climat.

Marc-André BERCLAZ

Merci Monsieur le Président. Je me joins aux salutations précédentes. On a eu l'occasion de pas mal discuter de ce fonds, donc il n'est pas nécessaire de revenir au fond de la discussion, si vous me permettez... mais c'est vrai que quand on dit que l'année prochaine les revenus baissent de x ou y, il faut déjà prendre conscience que nous avons actuellement depuis 2 ou 3 ans des revenus qui sont exceptionnellement élevés. Et le problème que nous allons avoir, c'est lorsque ces revenus vont se normaliser, les déficits qui vont être annoncés par nos successeurs, ils ne seront plus de 4 millions, ils seront de 4 millions plus le *manco* de financement qui vient des revenus hydroélectriques. C'est la raison pour laquelle nous voulons éviter de nous habituer à ces revenus et de les considérer comme des impôts qui vont servir à financer et à faire fonctionner le financement courant de notre ménage communal. Il s'agit véritablement de les considérer comme des revenus exceptionnels qui risquent de ne pas se reproduire - et on l'a déjà vécu dans les années 2010/2012 où finalement les revenus ont explosé on a augmenté très fortement les investissements de la Commune en disant « maintenant tout va bien » et ensuite, aujourd'hui, on paye les amortissements et on a des problèmes. Donc moi je peux que vous demander de... et réitérer ma demande de soutenir, c'est vrai que j'aurais même proposé de mettre 2 millions, vous voyez, on peut discuter un moment, hein. On a plus de 6 millions qui arrivent par ce fonds, donc si on dit il ne faut pas utiliser la totalité du fonds et qu'on commence à « gratter » CHF 500'000.– ici, CHF 500'000.– là, on n'aura pas atteint nos objectifs. Je regrette de répondre ainsi et je comprends tout à fait la position de mes collègues du PLR, mais je me permets quand même de défendre très fortement la constitution de ce fonds et ce n'est pas avec 1 million ou 1,5 million qu'on va pouvoir jouer un rôle dans le futur, il faudra un petit peu plus d'argent encore pour être efficaces dans ce qui nous attend au niveau énergétique.

Sabine REY

Merci M. BERCLAZ. Avant de passer au vote, je résume les diverses propositions. La Municipalité propose de doter le fonds Energie et climat, rubrique 7690.3511.00 d'un montant de 1,5 million et le PLR de 1 million. Je rappelle que nous votons la proposition de la Commune, car l'amendement à la baisse n'émane pas d'une commission. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui refusent la proposition de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Une personne. Alors **la proposition de la Commune a été acceptée par 32 voix contre 17** contre, l'amendement est donc refusé. Nous pouvons continuer avec l'économie publique, pages 59 et 60. Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Finances et impôts, pages 61 à 65, y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous en arrivons maintenant aux comptes des investissements détaillés. Administration générale, page 66, y a-t-il des commentaires ? Non. Ordre et sécurité publique, défense, page 67, y a-t-il des remarques ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Le groupe PLR s'est intéressé à l'acquisition d'une machine de décontamination, de nettoyage et de séchage des équipements de protection individuelle des pompiers ; c'est donc le compte 1500.5060.01 « Equipements ». On s'est donc intéressé à ce sujet, en se demandant si cet équipement ne pouvait pas être partagé avec d'autres corps de sapeurs-pompiers voisins et surtout si l'utilisation de cette machine allait engendrer des frais de fonctionnement et de personnel supplémentaires. Merci de vos réponses.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. La Municipalité veut-elle répondre s'il vous plait ?

Pierre BERTHOD

Oui et je passe la parole au vice-président, en charge de la sécurité.

Eddy BENEY

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues. C'est très volontiers que j'apporte une réponse à la proposition du groupe PLR par la voix de son chef. Effectivement, on peut se poser cette question, mais la réflexion qui a été menée là-dedans, c'est que si vous suivez un petit peu l'évolution de la sécurité, plus particulièrement des pompiers, on en arrive maintenant à une, voire une et demie intervention par jour. Il s'avère également qu'une analyse assez poussée a été faite sur les problèmes liés aux problèmes de non-nettoyage des habits de ces sapeurs-pompiers suite à des interventions et on a une augmentation de 15 à 18 % du cancer des testicules ; malheureusement c'est avéré. Donc il faut absolument qu'on puisse, suite à une intervention, non seulement avoir un appareil qui permet de nettoyer les tuyaux, et ça c'est prévu dans le budget 2024, mais aussi avoir la possibilité de laver directement ces habits sur place. La possibilité d'amener ces habits ailleurs – c'est la pratique actuelle – mais vous comprenez bien que les pompiers permanents qui ont un habit de ce type-là, qui rentrent à deux/trois heures du matin suite à une intervention, on ne peut pas les amener à Montana ou à Sion, c'est une nécessité absolue que ces gens-là puissent disposer d'un habit correct. Encore une fois c'est lié au nombre d'interventions, qui est en augmentation, des pompiers.

Dominique GERMANN (hors micro) interroge M. BENEY sur les coûts de fonctionnement.

Eddy BENEY

Alors en principe, c'est une machine qui libérera du temps puisqu'actuellement les pompiers permanents devaient amener les habits soit à Montana, soit à Sion. C'est toujours difficile parce qu'il faut être sûr qu'il y a une possibilité d'accueillir ces vêtements, alors que maintenant ce ne sera plus nécessaire, ces pompiers resteront sur place. Mais les coûts de fonctionnement c'est le coût de la machine, il n'y a pas de frais particuliers liés à ce type de machines qui sont opérationnelles et très efficaces.

Sabine REY

Merci M. BENEY. D'autres remarques sur cette page ? Puisque ce n'est pas le cas, nous pouvons continuer avec la formation, pages 78 et 79, y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas. Nous en arrivons à la culture, sports et loisirs, église, pages 70 et 71. M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Le groupe radical a examiné en particulier deux comptes dans ce chapitre, d'abord le 3221.5040.00 « Théâtre les Halles ». Le budget prévoit à ce poste un investissement conséquent de CHF 300'000.– pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur. Nous sommes évidemment favorables à toute solution qui va dans le sens de la protection de l'environnement. Nous nous sommes cependant posés quelques questions sur l'urgence, la nécessité et l'opportunité de cet investissement, toujours dans le contexte d'un budget très difficile. Nous nous sommes également posé la question de l'état du bâtiment : dans quel état est-il, en particulier du point de vue de son isolation thermique ? Et enfin, nous nous sommes demandé quelle serait la source d'énergie qui alimentera cette pompe à chaleur ? Est-ce qu'elle sera alimentée par des panneaux solaires ? Ça c'est pour le 3221.5040.00.

Et puis le 3413.5040.00 , c'est aussi dans le même chapitre ? Je peux y aller aussi ?

Sabine REY

Oui, c'est ça, patinoires.

Dominique GERMANN

Donc c'est « Patinoires ». En explication à ce compte d'investissement, il est indiqué que les montants budgétisés tiennent également compte d'études dans le cadre de « Condémines 20/30 ». Est-il possible de nous donner quelques précisions sur les montants qui seront affectés à ce projet et à quelles études en particulier ils seront dévolus ? Merci.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. Je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers, en fonction de mes connaissances et avec l'appui peut-être de mes collègues en charge des bâtiments, voire de l'énergie. Alors pour répondre à la première question en lien avec le Théâtre les Halles et donc le changement du système de chauffage, effectivement c'est passé par un système de pompe à chaleur, qui fonctionnera à l'électricité. Je ne sais pas vous répondre si ce sera alimenté à l'énergie solaire et si c'est prévu dans le cadre du budget 2024 de poser des panneaux solaires... en tout cas pas avec ce montant. Par contre peut-être, c'est typiquement quelque chose que nous pourrions faire avec le montant alloué dans le fonds Energie et climat. A vous dire que, selon les informations que nous avons reçues, c'est que l'isolation du bâtiment n'est pas en soi une vraie problématique, c'est plutôt les volumes qu'il faut chauffer qui nécessitent beaucoup d'énergie. Vous êtes tous allés au théâtre et vous avez vu donc des anciennes halles industrielles et qui sont très volumineuses à chauffer. Mais par contre, ça rentre totalement dans la stratégie de décarbonation que l'on a fixée comme objectif en étant aussi signataires des Villes suisses pour le climat. J'espère que cette réponse est satisfaisante et si vous désirez plus de compléments, on pourrait vous les apporter, notamment sur la production d'énergie photovoltaïque. Ensuite, concernant les patinoires avec « s », là aussi, les éléments détaillés, c'est-à-dire les montants alloués aux différents types d'études sont volontiers aussi à votre disposition, mais pour répondre, là je dirais de manière... de tête en fait, donc le projet, vous l'avez suivi, il est complexe ; les partenaires privés doivent travailler autant sur des éléments urbanistiques, de mobilité et que d'infrastructures sportives. Et, pour que nous puissions consolider et produire un dossier qui soit véritablement bien analysé, eh bien, nos services se sont adjoints des compétences métiers qui, on va dire, *challengent* finalement les études réalisées par les privés. Donc on parle de mandataires en lien avec l'urbanisme, donc de mandataires de la Ville en lien avec l'urbanisme, en lien avec la mobilité, et en lien aussi avec des notions d'environnement, eh bien, typiquement de gestion, de gestion des ressources, gestion des eaux, des énergies. Ensuite, il y a des mandats qui sont attribués pour accompagner, je dirais de manière... dans la gestion de projets, en fait dans un projet comme celui-ci j'ai bon espoir que finalement les montants prévus au budget 2024 qui sont importants – ils sont moins importants que les autres années - mais ils sont importants, mais ils seront surtout, j'espère, les derniers dans le cadre de ce projet. Il faut dire qu'il nous paraît extrêmement essentiel que nous puissions,

nous la Commune, arriver vers le Conseil général courant 2024 avec vraiment des éléments consolidés. Et cette consolidation, elle nécessite beaucoup de travail et nos services municipaux doivent être accompagnés de ces compétences-métiers qu'on trouve auprès de bureaux privés. Et c'est tout ce travail, je dirais, de bénédictin, c'est un travail complexe, qui est effectué et qui a un certain coût. Donc, voilà, je réponds de manière générale, mais si vous voulez le détail finalement des montants alloués, c'est bien volontiers qu'on vous le fera parvenir.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions au chapitre de la culture, sports et loisirs, église ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer aux transports et télécommunications, pages 72 et 73. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. Nous en arrivons à la protection de l'environnement et aménagement du territoire, pages 74 et 75. Y a-t-il des interventions ?
M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Madame la Présidente. Le groupe PLR va présenter un amendement au compte 7500.5040.00 « Mesures nature et paysage ». Nous proposons de supprimer purement et simplement ce montant de CHF 70'000.– prévu pour réenaturer une ancienne vigne sise à côté de la piscine de Guillamo. Nous ne contestons pas l'intérêt de ce projet d'aménagement aux confins de la commune de Noble-Contrée mais nous pensons qu'il est loin d'être prioritaire et que sa réalisation pourrait attendre sans dommage des jours financiers meilleurs. Dans sa réflexion, le groupe PLR aurait préféré que ce montant soit affecté à la construction de places de jeux, compte qui, à notre grand étonnement, a été amputé de la totalité de sa dotation, dotation qui était encore de CHF 160'000.– dans le précédent budget. Comme ce dernier compte « Places de jeux » est à zéro, notre règlement ne permet malheureusement pas d'opérer ce transfert, mais nous demandons quand même la suppression de ce montant de CHF 70'000.–. Merci de votre attention. Et juste encore... comme je pense que c'est la dernière fois que je prends la parole ce soir, je m'associe aux remerciements de la présidente tout à l'heure à l'égard du secrétaire communal. Je le remercie pour son engagement et je lui souhaite le meilleur pour la suite.

Sabine REY

Merci M. GERMANN. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole dans le législatif ? M. WIEDMER.

Vincent WIEDMER

Monsieur le Président, chers membres du Conseil municipal, chers collègues. Notre Ville est membre du parc naturel Pfyn-Finges et labellisée VilleVerte. Afin de conserver, justifier et promouvoir ces labels, gages d'exemplarité et instigateurs de rayonnement au-delà des frontières communales, il est impératif qu'elle propose de nouveaux projets d'espaces verts proches de la nature en ville. Cette vision répond aux objectifs du plan d'action de la stratégie Biodiversité suisse établi par la Confédération et du plan directeur cantonal, qui visent notamment à réallouer des zones de nature dans l'espace bâti. Cela a des objectifs mixtes. En plus de contribuer à l'infrastructure écologique générale en redonnant un espace vital à la faune et à la flore, cette initiative contribue activement à augmenter le bien-être des citoyens en proposant des lieux de détente à vocation pédagogique. Cette démarche s'inscrit donc parfaitement dans une volonté d'espace urbain de qualité, tel que visé par la révision du plan d'affectation des zones. La renaturation de la vigne de Guillamo, comme celle du Petit Bois, parfaitement réaménagée et déjà adoptée par la population, constituera un exemple de revalorisation du territoire participant à l'identification et à l'attachement des Sierroises et Sierrois. Cet espace de détente et de découverte, à côté de la piscine, sera certainement investi par les enfants au même titre que le serait une place de jeu avec un équipement standard. Il est clair que le groupe des Verts refuse cet amendement et défend ce projet peu onéreux, pertinent et qualitatif de revalorisation du patrimoine naturel de notre commune labellisée VilleVerte.

Sabine REY

Merci M. WIEDMER. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers Madame la Présidente. Bon, je dois vous dire que ça m'intrigue un peu... alors si j'avais compris qu'au début le groupe PLR imaginait un transfert et mettre dans « Constructions places de jeux » un montant qui était dévolu à ce nouveau compte « Nature et paysage » et vous

dire que depuis que je suis arrivé président, j'ai toujours insisté auprès des services pour qu'il y ait plus ou moins CHF 200'000.–, c'est-à-dire 10 % des montants d'investissements dévolus aux places de jeux ; rarement ce montant a pu être dépensé, pour X/Y raisons. Et puis quand on a construit le budget 2024 que vous avez sous les yeux, eh bien, il a fallu se poser des questions : où est-ce qu'on faisait des économies. Alors je viendrai après sur le projet de Guillamo, mais donc on a considéré qu'on avait refait des éléments de jeux au rond-point Paradis, ce qui était le projet le plus abouti et que justement on pouvait se permettre de dire, eh bien, on continue sur l'année 2024 avec la place de jeux telle qu'elle est au rond-point Paradis. *A contrario* la vigne qui est à côté de Guillamo... alors oui, elle est peut-être aux confins de la commune de Noble-Contrée, mais elle est aussi à côté de notre piscine municipale et à côté du village de Glarey et près du village de Bottire et en fait on ne va pas faire un biotope, on va faire simplement un parc arborisé. Avec, en plus, des subventions du parc naturel de Finges. Donc c'est un montant – ça a été dit – pas énorme : on a CHF 18'485'000.– d'investissements prévus en 2024, là on parle de CHF 70'000.– pour l'investissement dans ce parc. Et je crois que ce qu'on a fait au Petit Bois finalement... enfin je ne sais pas si vous avez entendu beaucoup de gens qui n'étaient pas contents, mais c'est un des rares trucs où je ne me suis pas fait « engueuler ». Donc, je me dis que sur 1'000 m², proches d'une piscine, près de quartiers d'habitation, de développer un nouveau parc arborisé où les gens, eh bien, vont pouvoir avoir oui, une approche pédagogique, mais aussi un lieu de détente, je ne peux qu'à nouveau défendre la proposition de la Municipalité et inviter notre législatif municipal à maintenir ce montant de CHF 70'000.– qui n'est pas très onéreux et qui peut être une vraie plus-value. Et puis après on a le temps - mais vous savez comme moi – pour voir un arbre pousser, eh bien, plus tôt on le pousse plus il sera grand, plus son ombrage sera agréable en pleine période de canicule. Voilà les propos que je voulais émettre.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Mme CLAUSEN METRAL...

Pierre BERTHOD

Excusez-moi, Madame la Présidente, le conseiller en charge aimerait...

Sabine REY

Ah, pardon...

Jérémy SAVIOZ

Ce micro fonctionne ? Oui, merci, je me permets de réagir également par rapport à cet amendement. Quelque part, je vous remercie de thématiser cela, parce que cela permet d'expliquer peut-être un peu plus en détail ce que l'on entend par ces mesures « Nature et paysage » qui sont effectivement un élément relativement récent dans les politiques publiques. Les mesures « Nature et paysage » sont la suite logique d'un vaste processus, en tout cas à Sierre, qui est entamé depuis plusieurs années par plusieurs services. Elles s'inscrivent déjà dans la certification VilleVerte que nous avons obtenue cette année, en 2023. Elles concrétisent le concept « Nature et paysage » qui fait partie intégrante de la révision des plans des zones et enfin elles incarnent le vaste programme, si on peut dire, « Nature en ville » qui est prévu par la Ville, qui a été choisi en début de cette législature dans, justement, notre programme de législature 2021-2024. Ce budget, comme l'a dit le président, relativement peu coûteux est prévu pour le réaménagement, non seulement de cette parcelle à côté de Guillamo, mais également d'une parcelle dans le secteur d'Itagne, actuellement occupée par des vignes vieillissantes. L'objectif, c'est de réaménager ces terrains selon les principes modernes, on va dire, des aménagements urbains favorables à l'environnement, avec quelques plantations indigènes, des arbustes, des prairies, mais également un point d'eau – en tout cas pour Guillamo – un point d'eau, une fontaine et quelques bancs. Donc, on n'est pas dans un lieu exclusivement dédié à la nature, mais bien un lieu public, ouvert à la population et ce projet permet aussi de valoriser notre collaboration avec le parc naturel Pfyng-Finges, de valoriser aussi quelque part le financement que l'on alloue chaque année à cette institution. Par rapport aux investissements pour les parcs de jeux, les jardins d'enfants, je peux vous rassurer sur le fait que... peut-être que mon collègue Pierre KENZELMANN en parlerait mieux que moi, mais je peux vous rassurer sur le fait que ces parcs de jeux n'ont pas été délaissés ces dernières années. Effectivement, il y a un investissement conséquent qui a été mis au budget 2023. Entre 2018 et 2022, il y a près de CHF 800'000.– de budget qui a été réalisé pour cette rubrique de jardins d'enfants ; donc on ne peut pas dire que

ces aspects-là soient négligés par la Municipalité et je peux également, eh bien, simplement vous recommander, vous inviter à refuser cet amendement. Merci.

Sabine REY

Merci M. SAVIOZ. Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Je ne voulais pas rater l'occasion de monopoliser encore le micro. Je vais faire peut-être des redites par rapport à ce qui été expliqué, notamment par Jérémy, mais voilà... Au regard de nos finances, votre préoccupation est entendue, partagée par certains qui, bien que trouvant ce projet appréciable, verraient toutefois d'un bon œil l'affectation de ce montant dans des infrastructures profitant aux terrains de jeux, des lieux de rencontres intergénérationnelles et de socialisation. Dans cette optique et avant de refuser froidement un aménagement prometteur « plombé par un budget déficitaire », un compromis pourrait toutefois être suggéré en y intégrant justement une place de jeux ou son équivalent. Nous relevons que la création de ce lieu est un coin de nature, ouvert à toute la population, y compris les enfants, donc bénéficiaire pour tous et même nos aînés ; il reste aussi lié à une collaboration avec le parc Pfyng-Finges et s'intègre aussi dans le processus de certification de VilleVerte, comme l'a relevé à juste titre Jérémy. Aussi, le projet présenté reste parfaitement acceptable et dans sa concrétisation, une demande ferme est posée ce soir à la Municipalité, celle d'y intégrer une place de jeux ou son équivalent. Un engagement que nous souhaitons, avant le vote, de par la Municipalité. Finalement, en plus d'apporter un renouveau au quartier, ce réaménagement démontre que la Municipalité choisit de mettre en avant la qualité de vie de ses citoyens par la mise à disposition d'un lieu de détente arborisé, un besoin certain pour nos villes. Reste alors à faire un choix, peu évident pour nous, j'en conviens, partagés entre notre réalité financière, qui ne se « soignera » pas à coup d'économies de bouts de chandelles, ou le bien-être de nos citoyens.

Sabine REY

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Y a-t-il d'autres interventions dans la salle avant que je repasse la parole à la Municipalité ? Ce n'est pas le cas. Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Oui, Madame la Présidente, donc si j'ai bien compris la cheffe du groupe de l'Alliance de Gauche, ça serait qu'en sus du projet qu'on vient d'exprimer que nous rajoutions une place jeux sur cette parcelle, c'est ça ?

Isabelle CLAUSEN METRAL (hors micro) dit que c'était l'idée soulevée par le PLR.

Pierre BERTHOD

Voilà, alors donc à nouveau la problématique dans laquelle le groupe PLR se trouve c'est qu'effectivement le règlement communal d'organisation dit que quand un compte est à zéro, on ne peut pas l'amender à la hausse. On pourrait s'interroger à moyen terme si notre règlement communal d'organisation devrait faire office d'une petite modernisation parce que je peux comprendre que ça soit assez particulier. Mais en fait, si vous nous allouez un montant supplémentaire peut-être qu'on peut imaginer faire plus... mais avec CHF 70'000.-, Jérémy l'a dit, il y a deux secteurs, il y a le secteur de cette vigne à côté de Guillamo où est prévu - alors ce n'est pas une place jeux en tant que telle, quoi qu'on peut jouer au pied des arbres - et puis de réhabiliter aussi cette vigne près d'Itagne, qui a déjà été défoncée, mais qu'il faudra, là aussi, renaturer. Mais maintenant je crains qu'en fait on n'a pas, en soi, prévu dans le budget un montant pour rajouter des places de jeux sur cette parcelle et puis je ne connais pas le projet par cœur et dans le détail, mais il faudrait revoir l'entier du réaménagement. J'imagine plutôt que c'est un parc arborisé et pas une place de jeux qui est prévu là-haut, mais je vous rassure, nous vous entendons et je partage véritablement votre volonté d'aménager des places de jeux. On ne fera pas la même erreur l'année prochaine, on va mettre des jolis montants pour les places de jeux parce que c'est attendu aussi par notre population et je vois qu'on a le soutien du législatif pour que nos différentes places de jeux, à futur ou les déjà existantes, soient encore meilleures que maintenant. (*On entend une petite musique*). Voilà, cela signifie que j'ai trop parlé (*rires*).

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Avant de passer au vote, je résume les diverses propositions : la Commune propose d'investir CHF 70'000.– dans les mesures en faveur de la nature et du paysage près de Guillamo, tandis que le PLR souhaite ramener à zéro franc ce compte d'investissement 7500.5040.00. Je rappelle à nouveau que nous votons la proposition de la Commune, car l'amendement à la baisse n'émane pas d'une commission. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent la proposition de la Commune lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. Merci. Que les personnes qui refusent la proposition de la Commune lèvent la main. Que les personnes qui s'abstiennent lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ, zéro. M. EGGS, zéro. Mme BENEY, zéro. Et M. WIEDMER, zéro. Alors **la proposition de la Commune est acceptée par 36 voix contre 12 refus**. Et nous allons terminer avec les dernières rubriques, l'économie publique à la page 76, y a-t-il des remarques et des questions ? Apparemment ce n'est pas le cas.

d. Discussion générale

Sabine REY

Nous pouvons maintenant poursuivre avec la discussion générale. La parole est au plénum, quelqu'un désire-t-il encore s'exprimer ?

e. Votation finale sur le budget 2024

Sabine REY

Puisque tel n'est pas le cas, je vous propose de passer à la votation finale et je demande aux scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Que les personnes qui acceptent le budget 2024 avec l'amendement accepté lèvent la main. Mme MATTER. M. CORNUZ. M. EGGS. Mme BENEY. M. WIEDMER. **Le budget a été accepté à l'unanimité**. Je vous remercie. La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer à la suite de ce vote ?

Pierre BERTHOD

Volontiers Madame la Présidente et Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'aimerais vous remercier pour les échanges, pour le dialogue et pour la bonne compréhension que vous avez aussi de la réalité de notre fonction, vous remercier pour votre travail et vous assurer que du côté de l'exécutif, de manière collégiale, eh bien, nous travaillerons aussi au quotidien, tant pour les bonnes finances de notre Ville, mais je dirais avant tout et surtout pour que nos habitantes et nos habitants aient une commune qui soit qualitative et que le vivre ensemble soit à la hauteur finalement de nos espérances. Donc je vous remercie pour votre acceptation de ce budget 2024 de la Ville de Sierre.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président.

7. DIVERS

Sabine REY

Nous pouvons conclure cette séance avec les divers. Avant de passer la parole à la Municipalité pour qu'elle nous transmette ses informations, je vous communique les dates des **plénums ordinaires de l'année 2024**. Ils auront lieu dans cette salle, à 18h00, **les mercredis 28 février, 12 juin et 18 décembre**. Monsieur le Président, vous avez la parole pour nous communiquer les informations de la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. En fait, je n'ai pas forcément une information à proprement parler, mais, après vous permettez-moi de prolonger un tout petit peu cette séance, avec un chiffre, ou plutôt c'est un nombre : c'est 99. 99, c'est presque 100 et puis je parle effectivement ici du nombre de séances plénières du Conseil général auquel notre secrétaire municipal a assisté. Alors personne dans cette salle n'en compte autant que lui. Son premier plénum, c'était le 13 décembre 1995, soit 13 jours après sa prise de fonctions à la tête de l'administration communale. Alors ces 28 dernières années, Jérôme CRETOL a accompagné, encadré,

chaperonné et soutenu les instances législatives et exécutives de la Ville de Sierre. Je n'ai pas fait le calcul mais il en a côtoyé, des Conseillères générales, des Conseillers généraux, il en a côtoyé des élus de l'exécutif. Alors Jérôme, au nom du Conseil municipal, je tiens à te remercier pour ton engagement sans faille, pour ta loyauté envers nos institutions et tes 28 ans de bons et loyaux services à l'intention de la Ville, ses autorités, mais surtout de ses habitantes et de ses habitants. Et je me dis que peut-être tu voudras atteindre la barre des 100 plénums en participant, on ne sait jamais, comme spectateur avisé au prochain plénum.... Mais sois assuré que, si tu viens, tes futurs anciens collègues de l'administration te feront une petite place à leur table. Mon cher Jérôme, je te souhaite véritablement le meilleur pour la suite. Merci beaucoup. (*Longs applaudissements*).

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. La parole est maintenant à l'assemblée. Comme d'habitude, après 3 interventions ou questions, j'inviterai la Municipalité à vous répondre. Eh bien apparemment, je vais me lancer, vu qu'il n'y aurait personne pour les interventions.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues. Je souhaite revenir brièvement sur les réponses qui ont été apportées à mon interpellation écrite du 31 août dernier, relative à la gestion des violations des mises à ban en matière de parcage sauvage sur le domaine privé. Je précise en préambule que j'ai obtenu une licence en sciences forensiques à l'Institut de police scientifique et de criminologie, rattaché à la faculté de droit de l'Université de Lausanne, que j'ai exercé durant plusieurs années comme criminaliste à la Police cantonale valaisanne, au sein de sa section identité judiciaire, et que j'ai même épousé un inspecteur de police, aujourd'hui fraîchement retraité. C'est dire si j'ai le plus grand respect pour l'institution « Police ». Je précise encore que, bien que n'étant pas juriste, j'ai dû suivre durant mon cursus universitaire des cours de droit durant lesquels on m'a appris à lire une disposition légale et à la passer au tamis de méthodes d'interprétation pour en extraire la substantifique moëlle. Je suis certaine que la réécriture de la loi à la convenance de l'autorité chargée de l'appliquer ne faisait pas partie de cet arsenal interprétatif. L'article 8a de la loi d'application du code de procédure civile est on ne peut plus clair : la police municipale, ou à défaut la police cantonale, est compétente pour constater la violation d'une mise à ban. Ce n'est donc clairement pas le rôle de l'ayant-droit que de remplir le procès-verbal de dénonciation, ni de prendre des photos, conformément à la pratique actuelle de la PRVC, qui nous dit en substance que faute de moyens humains et financiers, elle se dispense de respecter cette disposition. Les violations de mises à ban ne sont certes pas les affaires du siècle, mais la répétition des incivilités en tous genres use les nerfs des personnes qui les subissent jour après jour. Ces ayants droit sont d'autant plus agacés qu'ils ont dû verser à la Commune plusieurs milliers de francs pour bénéficier de la mise à ban et des prestations associées. Et c'est là que doit intervenir la PRVC, dans son rôle bien compris de police de proximité qui constitue son essence même, bien avant la répression des infractions à la LCR. Il est regrettable qu'il n'en soit pas ainsi, malgré les engagements pris envers le Conseil général par les corps de police sierroise et sédunoise lors du processus de fusion. En conclusion, si un quidam devait être dénoncé pour violation de mise à ban en Valais, il serait bien inspiré de s'assurer de la conformité de la procédure appliquée avant de s'acquitter d'une amende. A bon entendeur.

Je conserve la parole pour une deuxième intervention en lien avec le rapport de la commission ad hoc qui a traité de l'adoption du règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement de la Commune de Sierre et que j'ai présidée l'an passé. Dans ses conclusions, la commission recommandait d'activer le recensement des R2 et de définir le montant des amendes prévues à l'article 8 alinéa 2 dudit règlement d'ici à la fin du premier semestre 2023. Pouvez-vous nous indiquer quel est l'état d'avancement de ces deux tâches ? Au nom de la commission, je vous en remercie par avance.

Je passe la parole à la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente. Sur les mises à ban, vous n'attendez pas une réponse de ma part ou bien ?

Sabine REY

Pas de tout. C'était à fonds perdus.

Pierre BERTHOD

OK, j'espère que les polices municipale et cantonale trouveront une réponse commune, parce que je peux comprendre votre mécontentement à ce sujet. Sur la question des données RegBL et du taux des résidences secondaires, vous exprimez ici un souci qui est partagé tant par l'exécutif que par notre administration. De 2019 à 2023, le service de l'édilité avait déjà effectué un gros travail pour mettre en place les données nécessaires et demandées pour le registre fédéral des bâtiments et logement, son abréviation c'est RegBL. Il y a de nombreuses étapes qui ont dû être mises à jour et notamment les outils informatiques, via notre prestataire le groupe T2i. Et le programme pour l'introduction manuelle des données n'est opérationnel que depuis le 31 août de cette année ; il nécessite encore des améliorations parce que tout bêtement s'il y a une implémentation fautive des données, on devrait passer par T2i pour qu'eux fassent les modifications ; ce qui, vous imaginez, n'est pas très agile et pas très rapide. Ceci étant, les démarches sont en cours par l'introduction manuelle des numéros des objets cadastraux en lien avec les résidences secondaires. C'est un travail de fourmis qui a été estimé à 300 heures de travail via le service du cadastre. Et ce travail s'effectue en sus des tâches usuelles et il ne peut que difficilement être externalisé. Dès lors en fait on estime qu'il faudra une bonne partie de l'année 2024 pour enfin mettre à jour l'entier de ce registre fédéral et pour que nous puissions aller de l'avant avec les taxes de séjour telles que vous les avez votées. Voilà la réponse que je peux vous apporter.

Sabine REY

Merci Monsieur le Président. Je pose une dernière fois la question : quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ? Puisque ce n'est pas le cas, je clos cette séance du 13 décembre 2023 et je vous convie à notre traditionnel apéritif. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 19h58.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Sabine REY



Le secrétaire :

Tony SABINO



Abréviations :

PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
EPT	:	équivalent plein temps

LCR	:	loi sur la circulation routière
RCG	:	règlement du Conseil général
TLH	:	Théâtre les Halles